DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

publié le 15../09/2026 sur le site internet
https://www.stpauletvalmalle.fr

CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 8 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence du Maire, M. Jean-Marie VIAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2026

Présents : Mme AIMES Lucile, M. BEL Cyril, M. CHATRY Jean-Michel, M. DEDEBAN Jean-Michel, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme ODENT-BRUN Stéphanie, Mme ROUQUET Clara, Mme ROUQUETTE Alexandra, Mme VASSEUR Audrey, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. REYNAUD Eric ;
M. REYNAUD Eric a donné pouvoir à M. BEL Cyril.
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 juin 2026 : le Procès-Verbal est adopté, à l'unanimité.

1/ Autorisation d'inscription en classe de maternelle de l'enfant Roméo TURRIES et de l'enfant Léana MACEDO FERREIRA domiciliés sur la commune d'Aumelas.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'inscription pour l'année scolaire 2026/2027, en classe de petite section de maternelle de l'enfant Roméo TURRIES et, en classe de grande section de maternelle de l'enfant Léana MACEDO FERREIRA, tous deux domiciliés sur la commune d'Aumelas. Il indique que par délibération du 21 avril 2026, la commune d'Aumelas s'est engagée à participer aux frais de scolarité de ces enfants.

Monsieur le Maire rappelle enfin qu'il revient à la Directrice de l'Ecole Suzanne Saint-Julien de constituer les effectifs des classes dans la mesure des places disponibles, et de procéder à l'admission définitive des nouveaux élèves. Il précise que par courrier en date du 23 juin dernier celle-ci s'est prononcée favorablement sur ces deux demandes.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ACCEPTE : qu'à compter de la rentrée scolaire 2026/2027, l'enfant Roméo TURRIES domicilié sur la commune d'Aumelas, soit inscrit en classe de petite section de maternelle à l'école Suzanne Saint-Julien de St Paul et Valmalle.

ACCEPTE : qu'à compter de la rentrée scolaire 2026/2027, l'enfant Léana MACEDO FERREIRA domiciliée sur la commune d'Aumelas, soit inscrite en classe de grande section de maternelle à l'école Suzanne Saint-Julien de St Paul et Valmalle.

DIT : que les frais de fonctionnement afférents à ces nouvelles inscriptions seront pris en charge par la commune d'Aumelas, et feront l'objet d'une nouvelle délibération qui fixera pour l'année scolaire 2026/2027, le montant par enfant et par an de cette participation.

2/ Régie de recettes « CANTINE / GARDERIE » : modification des tarifs pour l'année scolaire 2026/2027.

Monsieur le Maire indique en préambule que les consultations conduites par la municipalité depuis les élections sur la question des comportements au sein du groupe scolaire pendant le temps périscolaire, ont mis en évidence la nécessité de poser une nouvelle organisation, principalement pendant la pause méridienne. Ce point fait consensus tant au sein de la commission école qu'au sein du conseil d'école.

Les élues référentes de la commission école sont chargées d'un travail de réflexion et de concertation pour proposer une organisation à la rentrée 2026. Les axes de réflexion porteront sur :

- L'encadrement et la surveillance dans les cours d'école avant et après le repas.
- L'organisation de l'accès au repas par groupes mixtes (cours du haut, cours du bas).
- La rotation des groupes pour que l'accès à la cantine alterne entre les différents services.
- Le rappel des consignes (informations individuelles et affichage) de discipline et de respect pendant la pause méridienne.

Une présentation de l'organisation mise en place interviendra à l'occasion du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire poursuit et rappelle que le tarif de la garderie n'a pas connu d'ajustement depuis 15 ans et que le tarif du repas n'a pas été réajusté depuis 5 ans. En 2026, le tarif versé par les parents ne couvre plus le coût du repas facturé par le prestataire.

L'ajustement sur l'évolution générale des coûts justifierait la fixation d'un tarif à 4,50 €. Cependant, à défaut d'avoir ajusté le prix chaque année, la progression serait sans doute trop forte.

Le Maire soumet la question à l'avis des conseillers.

Cette concertation consensuelle permet de proposer le tarif de 4,20 € pour la rentrée 2026.

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

FIXE : le prix du repas pour la cantine scolaire à 4,20 €.

RAPPELLE : que le délai de réservation pour la cantine est fixé à 15 jours.

RAPPELLE : que pour les repas de cantine pris le jour même, sans réservation et sans justificatif, le tarif est majoré à 10,00 €.

RAPPELLE : que le délai d'annulation pour la cantine est fixé à 72h.

FIXE : le prix de la garderie à 1,30 € pour chaque fréquentation à la demi-journée (matin / soir).

RAPPELLE : que le délai de réservation de la Garderie est fixé à une semaine.

3/ Achat de matériels informatiques pour l'Ecole Suzanne Saint-Julien.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande formulée par l'Ecole Suzanne Saint-Julien de se doter de 6 tablettes informatiques supplémentaires pour assurer aux élèves un meilleur enseignement. Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE : de faire l'acquisition de nouveaux matériels informatiques mobiles de types tablettes + accessoires, pour les élèves de l'Ecole Suzanne Saint-Julien.

PRECISE : que le projet a été estimé à un coût d'environ 3.000,00 € TTC.

DIT : que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au Budget Primitif 2026 sur le compte 2183.

DONNE : tous pouvoirs au Maire pour passer commande et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

4/ Questions diverses

a) *Identification d'élu(s) référent(s) GEMAPI et Biodiversité au sein du conseil municipal.*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault demandant à chaque collectivité d'identifier un élu qui sera en charge des questions relatives à la GEMAPI et à la Biodiversité.

Le Conseil Municipal, ouï, l'exposé du Maire,

NOMME : Mme Clara ROUQUET en qualité d'élue référente GEMAPI et Biodiversité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à St Paul et Valmalle, le 14 septembre 2026

La secrétaire de séance
Mme YAHIAOUI Aïcha

Le Maire,
M. VIAL Jean-Marie

MAIRIE DE ST-PAUL-ET-VALMALLE * 34 (Hérault) *

POUVOIR

Je soussigné(e), REYNAUD Eric

donne pouvoir à M. BEC Cyril

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal 8.7.2016

convoqué(e) pour le

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Paul le 21/07/2016

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon pour pouvoir

SECI 30700 UZES - REF 33140

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

CONVOCATION

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en MAIRIE, **le MERCREDI 8 JUILLET 2026 à 18h30.**

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 24/06/2026

1/ Autorisation d'inscription en classe de maternelle de l'enfant Roméo TURRIES et de l'enfant Léana MACEDO FERREIRA domiciliés sur la commune d'Aumelas.

2/ Régie de recettes « CANTINE/GARDERIE » : modification des tarifs pour l'année scolaire 2026/2027.

3/ Achat de matériels informatiques pour l'Ecole Suzanne Saint-Julien.

4/ Questions diverses :
- Identification d'élu(s) référent(s) GEMAPI et Biodiversité au sein du conseil municipal.

A St Paul et Valmalle, le 2 juillet 2026

Le Maire,

Jean-Marie VIAL

MAIRIE DE ST-PAUL-ET-VALMALLE (Hérault) 34

Place de la Mairie - 34570 SAINT PAUL ET VALMALLE
Téléphone : 04 67 55 19 00 - Télécopie : 04 67 55 41 06 - Courriel : mairie@stpauletvalmalle.fr